

Consommation de carburant et émissions de CO₂ des voitures particulières

Marque	Volkswagen																		
Model	T-Roc																		
Version	1.5 TSi 150 DSG R-Line Edition + GPS + Virtual + Top Sport Seats + Camera																		
Carburant	Essence																		
Transmission	Automatique																		
NOx emissions (g/km)	13																		
Consommation de carburant mesurée suivant le cycle d'essai officiel.	6 l/100km																		
Emissions de CO₂ mesurée suivant le cycle d'essai officiel. Le CO ₂ est le principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement planétaire.	138 g/km																		
Emissions de CO₂ comparées avec la moyenne de tous les modèles (avec comme moyenne 139g/km CO ₂)																			
<p>A horizontal scale showing CO₂ emissions in g/km. It starts at 0 (dark blue) and increases in increments of 30 up to 240 (red). The scale is divided into seven color-coded segments: A (dark green), B (medium green), C (light green), D (yellow), E (orange), F (red-orange), and G (bright red). A black triangle points upwards from the center of the scale towards the 138 g/km mark.</p> <table border="1"> <tr> <td>0</td> <td>1</td> <td>90</td> <td>120</td> <td>150</td> <td>180</td> <td>210</td> <td>240</td> <td>g/km CO₂</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A</td> <td>B</td> <td>C</td> <td>D</td> <td>E</td> <td>F</td> <td>G</td> <td></td> </tr> </table>		0	1	90	120	150	180	210	240	g/km CO ₂		A	B	C	D	E	F	G	
0	1	90	120	150	180	210	240	g/km CO ₂											
	A	B	C	D	E	F	G												
Année d'entrée en vigueur	2019																		
Procédure de test	WLTP																		
<p>Un guide de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ contenant des données pour tous les modèles de voitures particulières neuves est disponible sur le site web energivores, www.schoneauto.be. La consommation de carburant et les émissions de CO₂ d'un véhicule sont fonction non seulement de son rendement énergétique, mais également du mode de conduite et d'autres facteurs non techniques. Un entretien régulier et bien exécuté de la voiture selon les prescriptions du constructeur favorise aussi une diminution de la consommation de carburant et des émissions de CO₂. Voir l'Arrêté royal du 5 septembre 2001.</p>																			